



Règles Santé & Sécurité

Règle 1

J'analyse les risques et je les maîtrise avant toute intervention.

Règle 2

Je réalise uniquement les activités pour lesquelles j'ai l'autorisation requise.

Règle 3

Je n'enfreins jamais ni ne fais entrave à un dispositif de santé et sécurité, et je porte toujours les EPI requis.

Règle 4

Je ne travaille pas sous l'influence de l'alcool ou de drogues.

Règle 5

Je déclare tout incident ou fait accidentel.

Le respect de ces règles est une condition d'emploi.



LafargeHolcim



Politique Santé & Sécurité

LafargeHolcim est un groupe à l'avant-garde de l'industrie des matériaux de construction.

Nous menons nos activités de façon à créer un environnement sain et sûr pour toutes nos parties prenantes (salariés, sous-traitants, communautés et clients) et qui repose sur une véritable culture Santé & Sécurité.

La Santé & Sécurité est notre valeur fondamentale. Nous croyons au leadership visible et à la responsabilité personnelle en matière de Santé et Sécurité à tous les niveaux et dans toute notre organisation.

Notre engagement :

- Nous mènerons nos activités avec un objectif de zéro accident.
- Nous assurerons des conditions de travail saines et sûres pour nos employés et nos sous-traitants.
- Nous maintiendrons un système global de gestion de la Santé et de la Sécurité, conçu pour améliorer en permanence notre performance et gérer activement les risques de nos activités.
- Nous respecterons les exigences légales et réglementaires ainsi que les règles de l'industrie et du Groupe.
- Nous communiquerons de manière transparente, auprès de toutes nos parties prenantes, sur toutes les questions pertinentes liées à la Santé et à la Sécurité.

Eric Olsen
Directeur général LafargeHolcim



LafargeHolcim